RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Christian Lamouline, *Président du Conseil* ;
Joël Riguelle, *Bourgmestre* ;
Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier, Agnès Vanden Bremt, Sabrina Djerroud, *Echevins* ;
Marc Vande Weyer, Michaël Vander Mynsbrugge, Pierre Tempelhof, Maude Van Gyseghem, Laure De Leener, Gladys Kazadi, Geoffrey Van Hecke, Vincent Lurquin, Patrick Issenghe, Rudi Landeloos, Houari Bailiche, Mélanie Van Hoef, Marc Hermans, Chantal Duboccage, *Conseillers communaux* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal.*

Excusés Vincent Riga, Thomas Villa, Laila Bougmar, Fatiha Rezki, *Conseillers communaux* ;
Jean-François Culot, *Président du CPAS.*

Séance du 25.11.19

#Objet : Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - approbation#

Séance publique

AFFAIRES FINANCIÈRES

Finances

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260;
Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469;
Vu la délibération du Conseil communal du 13 décembre 2018 relative à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, devenue exécutoire le 6 mars 2019, pour un terme expirant le 31 décembre 2019;
Vu la situation financière de la Commune;
Considérant la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:
Il est établi pour l'exercice 2020, une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.
Article 2:
Le taux de l'impôt est fixé pour tous les contribuables à 6,8 % (six virgule huit pour cent) de la base de calcul déterminée conformément aux articles 466 et 466bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992 de l'impôt des personnes physiques.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Christian Lamouline

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 26 novembre 2019

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Philippe Rossignol

Le Bourgmestre,

Joël Riguelle